

Date de dépôt : 1^{er} mars 2022

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 470 000 francs pour financer la mise en œuvre de la stratégie numérique de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève)

Rapport de M^{me} Amanda Gavilanes

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

La commission des travaux s'est réunie sous la présidence de M. Olivier Cerutti le 8 février 2022, afin d'étudier le PL 12977 ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 470 000 francs pour financer la mise en œuvre de la stratégie numérique de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève).

M. Cerutti était assisté par M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique. Le procès-verbal de séance a été tenu avec exactitude par M^{mes} Barbara Lambert et Garance Sallin que je remercie au nom de la commission.

M. Mathias Bapst, responsable du budget des investissements, a également assisté à nos travaux.

Introduction

La mutation structurelle que représente la transformation vers le numérique modifie en profondeur le rôle des institutions d'enseignement supérieur et de leur personnel. La crise sanitaire que nous avons traversée a accéléré ce besoin et l'a d'ailleurs mis au premier plan. Il est donc essentiel pour ces institutions de relever ces défis grandissants et d'assurer la continuité de leurs missions avec sérénité.

Pour y arriver, il sera nécessaire d'agir sur des thématiques multiples : développer les compétences du corps étudiant afin de faire face à l'évolution numérique des métiers ; optimiser le processus d'apprentissage de l'apprenant ; favoriser l'acquisition et le développement des compétences numériques de son personnel ; disposer de formations numériques et d'un accompagnement pédagogique efficient ; posséder des espaces, équipements et outils numériques afin de permettre les expérimentations et les innovations ; posséder un modèle de gestion et de gouvernance numérique afin de planifier, d'agir et d'organiser sa transformation numérique ; mettre en place une communauté de pratique riche et diversifiée afin de permettre les échanges et les collaborations ; etc.

C'est dans ce contexte numérique multiple que la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève) agit. Composée d'un archipel de six écoles avec un passé et une culture bien différents¹, elle est une actrice fondamentale du tissu économique, sanitaire et socioculturel genevois. Elle joue un rôle clé pour la formation et l'emploi des jeunes, la recherche appliquée ou l'intégration sociale. La HES-SO Genève construit son identité en orientant ses objectifs et ses actions autour de valeurs institutionnelles fortes : l'ascenseur social, la région, l'interdisciplinarité et le partenariat.

Depuis toujours, elle a adapté le contenu des formations, sa pédagogie, ses modes d'apprentissage et ses processus administratifs en fonction de l'évolution des technologies numériques. Aujourd'hui, compte tenu des réalités actuelles aussi urgentes que multiples, elle a besoin de moyens supplémentaires pour se développer et avancer dans la réalisation de ses missions. Ce projet de loi répond concrètement à ces besoins et permet d'ancrer la HES-SO Genève pleinement dans le XXI^e siècle.

Séance du 8 février 2022

Lors de cette séance, la commission a eu l'occasion d'auditionner les personnes suivantes :

- M. François Abbe-Decarroux, directeur général HES-SO GE ;
- M. Matthias Schneider, directeur des systèmes d'information de la HES-SO GE ;

¹ Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture – HEPIA, Haute école de gestion – HEG, Haute école d'art et de design – HEAD, Haute école de musique – HEM, Haute école de santé – HEDS et Haute école de travail social – HETS.

- M. Aurélien Fiévez, professeur associé responsable de la stratégie numérique de la HES-SO Genève ;
- M. Samy Jost, directeur du service des subventions, direction des finances du DIP.

Présentation des auditionnés

M. Abbe-Decarroux explique que la transition numérique touche l'ensemble de la société, et donc avec elle les écoles de formation du tertiaire. Ils ont le devoir d'adapter les contenus de leurs formations, et la nécessité d'adapter leur pédagogie et leur processus d'apprentissage dans le cadre de la transition numérique. Toutes les hautes écoles de Suisse, voire du monde occidental, ont mis en place une stratégie visant à relever ces défis. En ce qui concerne la HES-SO GE, ils ont décidé de mettre des ressources en commun entre les six écoles pour s'engager plus rapidement dans cette transformation et partager des bonnes pratiques. Il y a cinq ans, ils ont élaboré une stratégie numérique commune aux six écoles. L'investissement demandé va leur permettre de réaliser les actions prioritaires qu'ils ont identifiées. Il y en a bien d'autres outre celles-ci, financées par des financements qu'ils ont dans le cadre de leur fonctionnement ou qu'ils vont chercher auprès de la Confédération.

M. Jost ajoute qu'en septembre 2021, le PL 12867 accordant une indemnité annuelle d'exploitation de 25 millions de francs à la HES-SO GE pour 2021-2024, voté par la commission des finances, prévoyait en annexe un objectif B4 qui était celui de développer l'e-administration en lien avec la stratégie numérique de la HES. Dans ce même projet de loi figurait en annexe la convention d'objectifs quadriennale 2021-2024 entre la HES-SO et les cantons membres. Cette convention avait également un objectif en termes de stratégie numérique, l'objet 1.6, soit adapter le cursus aux enjeux sociétaux actuels et futurs, en particulier ceux liés au développement durable et au numérique. Des actions et priorités avaient été identifiées dans le cadre de cet objectif, notamment mettre en œuvre un programme de promotion renforcée et ciblée des formations pour les professions souffrant d'une pénurie de personnel qualifié, ainsi que mettre en œuvre la stratégie numérique et la stratégie durabilité de la HES-SO et les plans d'action respectifs. Le PL 12977 s'inscrit dans le contexte de ces conventions intercantionales et du contrat de prestations récemment adopté.

M. Fiévez explique qu'ils ont élaboré une stratégie numérique au niveau de la HES-SO Genève en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués. Ils ont interrogé environ 1400 étudiants, 450 enseignants et plus

de 300 collaborateurs. Ils ont ainsi réalisé différents questionnaires. Il s'agit d'une démarche se voulant totalement collaborative et participative, de manière à recueillir l'ensemble des besoins des acteurs et actrices, et pouvoir établir une stratégie numérique correspondant aux besoins et ambitieuse.

Ils ont réalisé cette stratégie et l'ont divisée en huit axes d'actions synergiques :

- l'implémentation de l'e-administration à travers la mise en place d'un outil SIRH qui permet la gestion et l'exploitation des données ;
- les compétences et contenus numériques ;
- les équipements numériques, notamment pour les salles d'innovation évoquées dans le projet de loi ;
- les pratiques d'enseignement et d'apprentissage à l'ère numérique ;
- la numérisation des différents aspects liés à la recherche ;
- le développement professionnel intervient également, de manière à diffuser les pratiques numériques de leur institution ;
- les pratiques d'évaluation ;
- la collaboration et de la mise en réseau des différents acteurs.

Ils ont sélectionné quatre projets structurels qui permettent de démarrer une machine institutionnelle et d'apporter une impulsion nécessaire pour la HES-SO Genève.

Le premier projet vise notamment la formation continue. Il permettra d'améliorer celle-ci dans une perspective de flexibilité et de personnalisation. Ils ont scindé ce point en trois axes :

1. les processus d'inscription et de suivi des cours et programmes de la formation continue, notamment au niveau des dépôts de candidature, paiement en ligne, etc. ;
2. la planification des cours et programmes de la formation continue ;
3. les outils de formation à distance. L'objectif est de mettre à disposition des enseignants et enseignantes des outils permettant de proposer des cours à distance ou de manière hybride, et que cela soit efficient.

Le deuxième projet concerne les équipements numériques et vise à mettre en place des salles d'innovation à travers l'institution : une salle d'innovation transversale, mais également des salles périphériques, qui agiront en synergie pour créer un écosystème de communautés de pratiques et de pratiques numériques. L'objectif est d'avoir du matériel qui permettra aux enseignants de tester, d'expérimenter, de mettre en place des méthodologies d'innovation numérique et de partager avec leurs collègues ces différents types

d'innovations. L'idée est que chaque école ait des salles d'innovation lui correspondant, liées aux axes sur lesquels elle travaille.

Le troisième projet, quant à lui, concerne les compétences numériques. Il vise à l'acquisition et au développement de ces compétences pour l'ensemble des collaborateurs et des étudiants. C'est la mise en place d'un outil d'autodiagnostic, mais aussi un outil de formation, de développement et de certification des compétences numériques. Cela passe par un algorithme autoadaptatif, qui propose en fonction des réponses données des types de questions permettant de progresser plus rapidement.

Ainsi, l'outil vise différents axes de compétences numériques, notamment ceux évoqués par la Commission européenne, ainsi que ceux de l'UNESCO. Enfin, l'e-administration est un élément très important dans leur institution. Ils doivent mettre à disposition un outil de gestion des RH qui permettra de gérer le personnel, les talents et compétences des collaborateurs. Cela permettra d'obtenir les tableaux de bord pour piloter les ressources humaines de la meilleure manière possible.

Pour y arriver, il est nécessaire d'avoir une gestion et exploitation des données très fiable et efficace. C'est pourquoi une réflexion, une analyse et une mise à disposition de certains outils sont nécessaires pour obtenir des données de qualité qui permettent de pouvoir les exploiter de la meilleure façon possible et de prendre des décisions éclairées.

L'objectif est d'avoir un système de gestion et d'exploitation de données totalement efficace. Le budget demandé est de 3 850 000 francs, décomposé en fonction des différents projets. Il y a une part importante pour la dématérialisation des processus RH, car c'est un besoin très important et qui est d'une complexité assez forte. Il y a 500 000 francs pour la gestion et l'exploitation de données, 350 000 francs pour les compétences numériques, 700 000 francs pour les équipements numériques, et 500 000 francs pour les pratiques d'enseignement et d'apprentissage. De plus, le projet de loi demande deux ETP, un pour un business analyst et l'autre pour un chef de projet. Il y a aussi beaucoup de ressources internes prévues : ces projets demandent des ressources humaines importantes, qui sont prises sur les ressources internes actuelles de l'institution. Le coût total du projet de loi de 5 470 000 francs vise le détail de ce qu'il vient d'expliquer au niveau des investissements et des ressources RH externes.

M. Abbe-Decarroux précise que ces actions stratégiques sont quatre actions prioritaires, parmi 36 autres. Ils ont au total environ une quarantaine d'actions, financées par d'autres sources de financement. La transformation numérique touche tous leurs processus, ce qui demande des ressources. La

plupart des ressources sont prises sur leur budget de fonctionnement, celui alloué via les subventions reçues du canton, via la HES-SO ou directement du canton, et les subventions de la Confédération. La Confédération elle-même fait des appels à projets dans le domaine du numérique auxquels ils répondent, ce qui permet de financer une petite partie des actions stratégiques qu'ils identifient. Celles qui font l'objet du PL sont celles jugées prioritaires et qu'ils ne peuvent pas réaliser sans une subvention d'investissement du canton.

Questions aux auditionnés

Un député libéral-radical cite la p. 10 du projet de loi : « Le processus papier est nuisible, car il est très chronophage et moins fiable. De nombreuses ressources sont mobilisées pour gérer ces processus. » Il trouve cela intéressant, car cela pose le cadre de la réflexion qu'il y a sur la gestion des RH. C'est ce qui avait été demandé dans le rapport du SAI, qui demandait de retravailler ce processus. Il voit qu'il y a quarante ressources RH dans le panier de la HES-SO GE. Il demande combien d'ETP elles gèrent.

M. Abbe-Decarroux explique que l'institution compte environ 1000 personnes qui ont un contrat à durée indéterminée, que ce soit du personnel d'enseignement et de recherche ou du personnel administratif et technique. Sinon, il y a des vacataires, à savoir des personnes qui interviennent ponctuellement dans l'enseignement, avec des contrats à durée déterminée ; il y en a plus de 2000 sur l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève.

Le même député comprend que les 40 personnes ont environ 3000 contrats à gérer.

M. Abbe-Decarroux répond par l'affirmative. Parfois, ce sont des contrats très ponctuels, d'une durée d'un semestre.

Il demande encore si les postes qui seront mis pour développer ces applications seront ensuite réaffectés à une autre mission pour la HES, ou si ce sont des personnes qui ne sont là que pour cette mission puis qui partiront pour d'autres projets, externes à la HES. Il s'agit de s'assurer que les montants demandés sont dans la clé de répartition qui concerne la HES-SO GE et non la HES-SO romande.

M. Abbe-Decarroux répond que l'autorité au niveau de la HES-SO a décidé que l'employeur restait au niveau du canton. Toutes les composantes de la HES-SO n'ont pas le même employeur. S'ils ont les mêmes fonctions, ils n'ont pas du tout le même système de traitement ou le même système SIRH. La HES-SO GE est un des rares établissements à avoir encore un

système RH matérialisé, où les contrats sont sous forme papier et gérés à la main. Ils souhaiteraient les numériser. Cela est propre à l'institution, et il n'y a pas de partage au niveau intercantonal. De plus, ils aimeraient que leur système SIRH puisse parler à leur système financier, et ce sont des particularités propres aux établissements cantonaux. Chaque établissement procède de manière individuelle.

Un élu démocrate-chrétien demande s'ils vont créer, par exemple pour la formation continue ou l'enseignement à distance, un système de toutes pièces ou se fonder sur des compétences et connaissances présentes dans les HES des autres cantons.

M. Abbe-Decarroux répond qu'ils collaborent déjà beaucoup entre les hautes écoles sur la question du numérique. Ils ont une plateforme de e-learning, financée de manière commune, qui offre des prestations à l'ensemble des hautes écoles de la HES-SO. Il y a donc une mutualisation dans plusieurs domaines liés au numérique. Ils réfléchissent d'abord de ce point de vue là. Parmi la quarantaine d'actions qu'ils ont prévues, certaines font l'objet d'une collaboration avec leurs partenaires de la HES-SO.

M. Fiévez ajoute que les points demandés dans ce PL sont des financements qu'ils ne peuvent pas obtenir d'une autre manière.

Une députée socialiste demande si la formation à distance pourra toucher des publics et permettra de répondre à leurs contraintes en termes d'horaire, et s'il y a des métiers en particulier où il y a de l'intérêt pour cette formation continue à distance.

M. Abbe-Decarroux précise que lorsqu'on parle de transition numérique dans la formation, il ne s'agit pas seulement du passage à l'enseignement à distance, qui n'est qu'une petite partie de cette transformation. Dans une institution comme la HES, les formations sont axées sur la pratique : le passage à distance est extrêmement difficile. Cependant, ces compétences métiers peuvent tout de même bénéficier du numérique. Celui-ci consiste en tout un processus d'apprentissage où le rôle de l'apprenant par rapport à l'enseignant se transforme, et l'on utilise le numérique en présentiel pour faciliter ce processus. Le besoin de développer les compétences numériques des enseignants est là non pas pour qu'ils passent leurs enseignements à distance, mais pour qu'ils transforment leur processus d'apprentissage en utilisant le numérique. Dans le domaine de la formation continue, la transformation numérique est très importante car on passe d'une formation « continue » à une formation « en continu ». Les besoins des entreprises sont là, car elles sont elles aussi sujettes à une transformation numérique et ont besoin de nouvelles compétences. La HES doit offrir ces compétences, ainsi

que de la flexibilité dans cette formation continue. Cela comporte parfois un enseignement à distance ou personnalisé, qui peut être réalisé sur le lieu de travail. Cela nécessite souvent des enseignements à la fois en présentiel et à distance.

M. Fiévez insiste sur l'innovation : les enseignants doivent être amenés à entrevoir différentes possibilités au niveau de l'enseignant. Il est important de comprendre que l'enseignement hybride n'est pas un enseignement filmé, mais des activités d'apprentissage qui peuvent être réalisées à distance, par exemple pour certains concepts théoriques, tout en favorisant l'aspect présentiel pour la pratique et l'accompagnement des étudiants. L'idée est qu'il y ait une synergie et non un remplacement.

Un élu d'Ensemble à Gauche observe que la gestion du personnel est très complexe et que l'on peut s'y perdre. Il demande ce qu'ils ont prévu pour la gestion du personnel et quelle sécurité ils ont pour faire aboutir ce projet. Par ailleurs, il demande ce qu'ils entendent par « gestion des talents ».

M. Schneider répond que l'idée est de se focaliser sur les processus prioritaires et de ne pas faire au-delà. Il s'agit du dossier de la personne, qui va servir aux différents processus, du recrutement jusqu'à la gestion de carrière. La gestion des talents correspond à la gestion des compétences, qui va s'appuyer sur un outil centralisé. L'on pourrait s'y perdre si cela couvrait tous les processus, de la note de frais au salaire, mais ce n'est pas le cas dans ce projet, car la gestion de la paie ne fait pas partie du périmètre du projet. L'intention est que l'Etat de Genève reste l'office payeur. Les processus ont été calibrés pour ne pas déborder. Ils vont appliquer une méthodologie de gestion de projet particulière, qui permettra de cadrer et de ne pas sortir du budget et des fonctionnalités attendues initialement. Il y a tout un travail en amont sur l'uniformisation des processus, la définition des processus et le calibrage du projet pour que cela reste un projet à taille raisonnable et réaliste. La deuxième partie avec la gestion des données permettra de mettre sur pied les interfaces nécessaires pour prendre les données là où elles se trouvent, en évitant la double saisie d'informations et les erreurs de saisies.

Le même député demande si cela permettra de faire des économies de postes de travail.

M. Schneider répond que cela va amener une meilleure efficacité et que les personnes qui actuellement consacrent du temps à la correction des données ou à la circulation des dossiers papier pourront être orientées sur des processus à plus forte valeur ajoutée, comme la gestion des carrières, l'évolution des postes, etc. L'idée n'est pas de licencier du personnel RH, mais d'améliorer l'efficacité et d'avoir une gestion des RH plus avancée.

Un député des Verts demande si le SIRH de la HES-SO GE sera compatible avec les autres applications de l'Etat de Genève. Il demande si ce système sera bâti en collaboration avec l'OCSIN, et si les ressources externes sont des ressources extérieures à l'Etat ou s'il s'agit de l'OCSIN. Enfin, il demande si, en comparaison intercantonale, ce qu'ils proposent a déjà été fait, ou s'ils sont en retard par rapport au déploiement du numérique sur ces types de projets.

M. Schneider répond que le SIRH de l'Etat a de nombreuses interfaces, mais dont la HES n'a pas forcément besoin. Le système d'information de l'Etat n'est pas utilisé par les HES. Par exemple, l'interface avec la comptabilité financière intégrée de l'Etat n'est pas nécessaire, car la HES a son propre système d'information des finances. Les autres interfaces ne sont pas nécessaires non plus. Ils collaborent avec l'OCSIN pour certains services, notamment pour la fourniture réseau, mais cela se limite à quelques éléments. Le SIRH de la HES-SO GE aura besoin d'une série d'interfaces, mais elles seront principalement orientées sur le système d'information de la HES-SO GE et de la HES-SO. Aujourd'hui, tout ce qui transite entre le SIRH de l'Etat et leur système d'information se fait par des échanges relativement archaïques de fichiers, ce qui n'est pas une bonne pratique au niveau de la sécurité et génère plusieurs problématiques. Concernant les ressources, ils ne peuvent pas bénéficier des ressources humaines de l'OCSIN. Les ressources mentionnées dans le PL sont effectivement des ressources externes à la HES-SO GE, en renfort des équipes en place. Ils vont pour cela s'appuyer sur des entreprises genevoises.

M. Abbe-Decarroux ajoute, concernant la comparaison intercantonale, qu'il sait qu'ils sont en retard par rapport à la HES-SO du Valais vis-à-vis du SIRH. Sur les aspects pédagogiques, toutes les écoles affinent leur stratégie et expérimentent. Ces expériences sont partagées, mais nécessitent des ressources locales, c'est pourquoi il y a ce projet de loi.

M. Fiévez explique que certaines écoles ont des équipements beaucoup plus avancés. Ils espèrent intégrer du matériel de réalité virtuelle alors que cela est déjà expérimenté dans d'autres écoles. Sur l'aspect des compétences numériques, la volonté est également présente dans les autres cantons. Au niveau de la formation continue, la HES-SO GE a un déficit assez important. Les projets présentés ici visent au minimum à une mise à niveau, voire à avoir une avancée dans les prochaines années.

M. Schneider ajoute que chaque canton a sa solution SIRH, mais la taille n'est pas comparable. La HES-SO GE est bien plus grande et a des problématiques différentes. Ils échangent une fois par mois au niveau IT avec les autres cantons, essaient systématiquement de trouver des solutions

mutualisées lorsque c'est possible. Ce n'est que lorsque ce n'est pas possible qu'ils font un projet à part. C'est aussi le cas pour le numérique.

Discussion interne

Un député Vert apprécie le degré de précision apporté dans ce projet de loi, qui porte sur un périmètre circonscrit. Il s'agit de quatre projets sur une quarantaine au total : ce qui est présenté est donc nécessaire. La HES-SO Genève est en retard sur les autres écoles cantonales du point de vue du matériel et des solutions. C'est donc une priorité de leur donner les moyens.

Vote

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12977 :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 UDC)

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. 1	pas d'opposition, adopté
Art. 2	pas d'opposition, adopté
Art. 3	pas d'opposition, adopté
Art. 4	pas d'opposition, adopté
Art. 5	pas d'opposition, adopté
Art. 6	pas d'opposition, adopté
Art. 7	pas d'opposition, adopté
Art. 8	pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12977 :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 UDC)

Le PL 12977 est accepté.

Suite à ces auditions et à la discussion qui a suivi, la commission des travaux vous recommande, Mesdames les députées, Messieurs les députés, d'accepter le présent projet de loi.

Projet de loi (12977-A)

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 5 470 000 francs pour financer la mise en œuvre de la stratégie numérique de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 5 470 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement pour financer les équipements et outils informatiques nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie numérique de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (ci-après : la HES-SO Genève).

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement est ouvert dès 2021. Il est inscrit sous la politique publique F – Formation (rubrique 0325 5640).

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Subventions d'investissement accordées

Les subventions d'investissement accordées dans le cadre de ce crédit d'investissement s'élèvent à 5 470 000 francs.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention d'investissement doit permettre à la HES-SO Genève de mettre en œuvre sa stratégie numérique. Celle-ci a été validée et conçue avec l'ensemble des Hautes écoles. Elle est le fruit d'une consultation de toutes les parties prenantes de la HES-SO Genève.

Art. 6 **Durée**

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2026.

Art. 7 **Aliénation du bien**

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 **Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.



Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale
d'investissement de 5 470 000 francs pour financer la mise en
œuvre de la Stratégie numérique de la Haute école spécialisée de
Suisse occidentale – HES-SO Genève

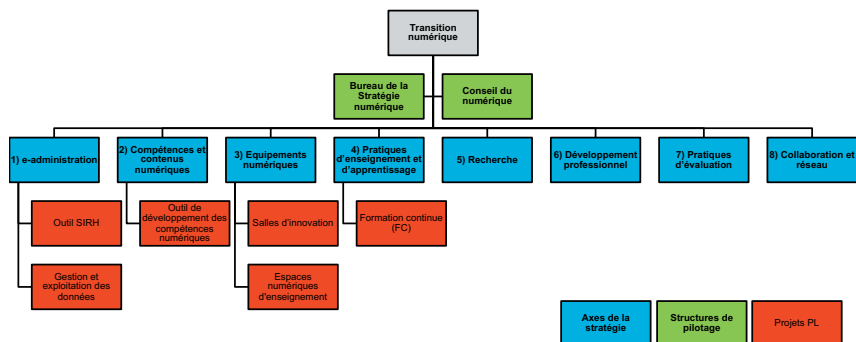
Commission des travaux – 8 février 2022

Bureau de la stratégie numérique de la HES-SO Genève
HES-SO Genève • Campus Battelle • Bâtiment F • Rue de la Tambourine 2 • 1227 Carouge
numerique.hes@hesge.ch • www.hesge.ch

Hes-SO GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Présentation de la Stratégie numérique de la HES-SO Genève

Stratégie numérique de la HES-SO Genève – priorisation PL



3

1) Pratiques d'enseignement et d'apprentissage

- **Objectif du projet** : disposer des outils nécessaires à la mise en place d'une formation continue à l'ère numérique : *flexibilité et personnalisation de la FC*
 - Inscription et suivi des cours et programmes de la FC
 - Dépôt des candidatures ; admission dans les cursus de formation continue (cours et longs) ; paiement en ligne des frais de formation ; suivi du cheminement des participantes et participants au cours de leur formation, etc.
 - Planification des cours et programmes de la FC
 - Conception des cursus et création de parcours personnalisés de formation continue
 - Attestations de participation, listes, relevés d'études et certifications.
 - Outils de formation à distance
 - Proposer des offres de formation continue hybrides et à distance.

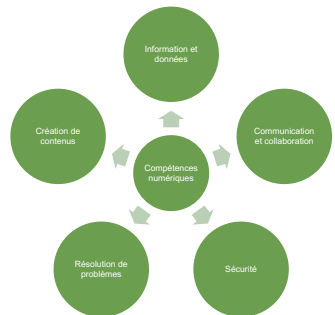
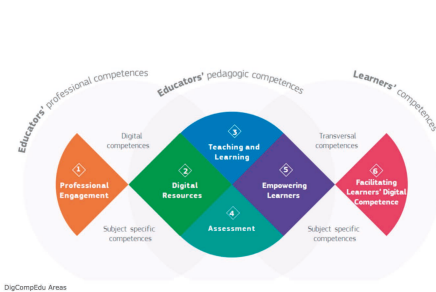
2) Equipements numériques

- **Objectif du projet :** fournir aux enseignant-e-s les moyens technologiques nécessaires afin de mettre en place des pratiques d'enseignement innovantes et les diffuser :
 - Salles d'innovation permettant l'expérimentation et le partage de nouvelles pratiques numériques ;
 - Salles de cours équipées pour un enseignement à l'ère numérique.



3) Compétences numériques

- **Objectif du projet :** mettre à disposition des actrices et acteurs de l'institution (corps enseignant, corps étudiant, équipes administratives et scientifiques) un outil de développement et de valorisation des compétences numériques.



4) e-administration

- Objectifs de l'outil de gestion des ressources humaines :
 - Gérer le personnel ;
 - Gérer les ressources humaines ;
 - Gérer les talents ;
 - Self-service et support.
- Objectif du projet « gestion et exploitation des données » :
 - Obtenir des données de qualité permettant à la HES-SO Genève d'utiliser et de piloter ses applications et services de manière fiable et de prendre des décisions éclairées.
 - Les données représentent la base du système d'information. Celles-ci représentent le substrat du futur outil SIRH.

Financement de la Stratégie numérique de la HES-SO Genève

Projets et budgets demandés dans le cadre du PL - Synthèse

Budget demandé dans le cadre du PL

Axes de la stratégie numérique et projets PL	Budget (Francs)
Leadership et gouvernance <ul style="list-style-type: none"> Politique de gestion et d'exploitation des données Dématérialisation processus RH 	500 000 1 800 000
Compétences numériques <ul style="list-style-type: none"> Outil de diagnostic et de développement des compétences numériques 	350 000
Equipements numériques (espaces numériques d'enseignement et d'apprentissage) <ul style="list-style-type: none"> Acquisition du matériel pour la salle transversale : matériel audio et vidéo, matériel informatique, écrans, etc. Acquisition du matériel pour les salles d'innovation à l'ère numérique (6) localisées dans les Hautes écoles 	100 000 600 000
Pratiques d'enseignement et d'apprentissage (7000 utilisateurs-trices) <ul style="list-style-type: none"> Outil d'inscription, de planification et de suivi des cours et programmes de formation continue Outils de formation à distance pour la formation continue 	500 000
Total	3 850 000

Coût des ressources humaines requises

L'estimation en ressources humaines externes du projet est de 2 ressources supplémentaires durant la durée du projet, notamment pour la mise en place des solutions

	Nombre	Coût annuel moyen, charges comprises	Francs
Business analyste	1	150'000	150'000
Chef de projet	1	180'000	180'000
Total			330'000

Récapitulatif des coûts financiers et planning des dépenses d'investissement

	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL (en milliers de francs)
Investissements	1'000	1'100	750	650	350	3'850
RH externes	330	330	330	330	300	1'620
Total	1'300	1'430	1'080	980	680	5'470